



Tennis Club Châtaignier

REGLEMENT DE JEU

1. OUVERTURE DES INSTALLATIONS

Courts intérieurs : De 8 à 22 heures, du lundi au vendredi.
De 8 à 20 heures, le samedi et le dimanche.
Courts extérieurs : De 8 heures à la nuit.

Fermeture annuelle le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

2. EQUIPEMENT DES JOUEURS

Tenue de tennis et chaussures de tennis propres (**sont proscrites les baskets à semelles noires de type « jogging »**).

3. DUREE D'UNE PARTIE DE TENNIS

60 minutes. **Trois** minutes avant la fin de l'heure, brosser les courts selon le schéma affiché à l'entrée des courts. Le brossage se fait sur les courts extérieurs et intérieurs après chaque partie.

4. CODE PERSONNEL

Chaque membre possède un code personnel lui permettant d'effectuer les réservations sur place ou par Internet. S'ils n'ont pas fait de réservation à l'avance, les joueurs doivent se coder avant d'entrer sur le court.

5. RESERVATION FAITE PAR UN OU DES MEMBRES ADULTES

- Réservation possible du lundi au dimanche, deux semaines à l'avance, sur les courts 2, 3, 5 et 6.
- Réservation possible sur les courts 1 et 4 la veille dès 20h.
- Durant la saison d'été, le membre peut être inscrit 4 fois, mais pas le même jour.
- Deux heures de jeu consécutives sont possibles pour le jeu en double (obligation de mentionner les noms des 4 joueurs).
- Durant l'hiver aucune limite n'est appliquée.
- Pour être remboursable, toute réservation doit être annulée au plus tard la veille, avant 20h.

Le comité a accès à l'historique des réservations et des annulations. Des contrôles réguliers seront effectués et toute situation abusive sera sanctionnée, au besoin jusqu'à l'exclusion du club.

6. LOCATION AVEC UN INVITE (avec un ou plusieurs non-membres)

Un membre a la possibilité de louer un court pour jouer avec un ou plusieurs non-membres. Les réservations avec invités peuvent se faire une semaine à l'avance. A cet effet, un ticket ad'hoc est en vente au bar selon tarifs affichés.

Chaque membre actif dispose de deux invitations gratuites en été.

7. LOCATION PAR DES NON-MEMBRES

- Les non-membres peuvent réserver 3 jours à l'avance. A cet effet, un ticket ad'hoc est en vente au bar selon tarifs affichés.
- Pour être remboursable, toute réservation doit être annulée au plus tard la veille, avant 20h.

8. MEMBRES JUNIORS ET CADETS

JUNIORS (13-18 ANS)

Mêmes droits que les membres adultes, sauf durant l'été où les réservations sont possibles une semaine à l'avance.

CADETS (12 ET MOINS)

Mêmes droits que les membres adultes, sauf durant l'été où les réservations sont possibles une semaine à l'avance, de 8 à 17h. Tous les jours, dès 17h, réservation possible 1 heure à l'avance.

9. PROFESSEURS

Les leçons privées sont données prioritairement sur les courts 1 (intérieur) et 4 (extérieur). Seuls les professeurs du club peuvent donner des cours sur les terrains du club.

10. COURS JUNIORS

Des cours collectifs sont organisés aux heures réservées par le comité.

11. MUR D'ENTRAINEMENT

3 joueurs peuvent s'entraîner simultanément au mur. En cas d'affluence, une rotation se fait toutes les 15 minutes.

12. DETRITUS

Il est demandé de déposer tous les détrituts dans les poubelles prévues à cet effet à l'intérieur, comme à l'extérieur.

13. ANIMAUX

Interdits sur l'ensemble des installations

Le comité remercie tous les membres de leur **fair-play** et les encourage à montrer l'exemple.

TENNIS CLUB LE CHATAIGNIER
Le Comité

Le Mont-sur-Lausanne, janvier 2017